

COMMUNE D'ERBAJOLO

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°ARR_2020_06 du **31/07/2020**, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Erbajolo, pendant une durée de **28** jours, à compter du mardi **18/08/2020 à 09h00** et jusqu'au jeudi **24/09/2020** inclus à **17h00**.

Monsieur Perfettini Gérard a été désigné Commissaire-enquêteur. Il recevra le public en mairie lors des **permanences suivantes** :

- Ouverture de l'enquête et permanence : **mardi 18/08/2020 à 09h00**
- Permanence : **mardi 18/08/2020 de 09h00 à 12h00**
- Permanence : **mardi 25/08/2020 de 09h00 à 12h00**
- Permanence et clôture de l'enquête : **jeudi 24/09/2020 de 14h00 à 17h00**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie d'Erbajolo (20212 Erbajolo) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Mardi de 09h00 à 12h00**

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser par écrit à la mairie et à l'attention de Monsieur **Perfettini Gérard**, désigné Commissaire-enquêteur.

Une version numérisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel mettra également à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2026>

Préambules - 4 avenue Carnot 25200 MONTBELIARD

Ce registre dématérialisé sera ouvert le 18/08/2020 à 09h00 et sera clos automatiquement le 24/09/2020 à 17h00.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier de carte communale et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Toute personne peut en outre, sur sa demande adressée à Monsieur le Maire de la commune et à ses frais, obtenir communication du dossier de la carte communale soumis à enquête publique avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie